

**ARRÊTÉ DEP-2024-558 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA
MENTION COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 ENCADREMENT SECTEUR SPORTIF**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 14 janvier 2022 portant création de la mention complémentaire « Encadrement secteur sportif » à options et fixant ses modalités de délivrance ;

Vu l'arrêté rectoral DEP-2024-1001 conjoint nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 4 ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission de la mention complémentaire de niveau 4 « Encadrement secteur sportif » pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Kévin CHEVALIER, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

Vice-président :

Monsieur Raphaël PICARD, professionnel

Enseignants :

Monsieur Zakariae HSSEIN

Monsieur Pierre PLESSY

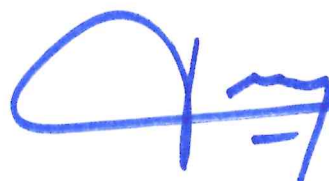
Professionnels :

Madame Séverine HERRY

Monsieur Raphaël PICARD

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER